

L'article 3 de la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 prévoit que la saisine de la juridiction pour un montant inférieur à 5000 € (article 750-1 du Code de Procédure Civile), doit être précédée d'une tentative préalable de résolution amiable du litige sous peine d'irrecevabilité. Vous trouverez ci-après la liste des permanences des conciliateurs de justice du ressort du tribunal de proximité de Haguenau.

PERMANENCES DES CONCILIEATEURS DE JUSTICE

SUR RENDEZ VOUS UNIQUEMENT

communes	permanences
Beinheim	Le 3 ^{ème} jeudi du mois, de 9 h à 12 h, sur rendez-vous, à la mairie (03.88.53.04.04)
Bischwiller	le 3 ^{ème} jeudi du mois de 14 h à 17 h, sur rendez-vous, à la maison des services de Bischwiller, (03.88.53.73.73)
Brumath	le 1 ^{er} lundi du mois, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sur rendez-vous, à la Mairie de Brumath (03.88.51.02.04)
Haguenau	les 1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudis du mois, de 13h30 à 16h00, sur rendez vous, au Tribunal de Proximité, 41 rue de la Redoute (03.69.16.50.00)
Hochfelden	le 1 ^{er} lundi du mois de 14 h à 17 h, sur rendez-vous à la Maison du Pays de la Zorn, Hochfelden (03.88.91.96.58)
Lauterbourg	le 4 ^{ème} vendredi du mois du mois, de 9 h à 12h, sur rendez-vous, Mairie de Lauterbourg (03.88.94.80.18)
Niederbronn-les-Bains	Le 4 ^{ème} vendredi du mois à l'Hôtel de Ville de Niederbronn-les-Bains, sur rendez-vous, de 9 h 00 à 12 h et de 14 h à 17 h 00 (03.88.80.89.89)
Seltz	le 4 ^{ème} vendredi du mois du mois de 14 h à 17 h, sur rendez-vous, Mairie de Seltz (03.88 05.59.05)
Soultz-Sous-Forêts	Le 3 ^{ème} mardi du mois de 14 h à 16 h, sur rendez-vous, à la Mairie de Soultz Sous Forêts (03. 88. 80. 40. 42)
Truchtersheim	les 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardis du mois de 17 h à 19 h, sur rendez-vous, Mairie Le Trèfle Truchtersheim (03.88.69.60.30)
Wissembourg	Les 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} lundis de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous, Maison des Services et des Associations de Wissembourg, au (03.88.54.87.87)